



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

05/03/2020

Commission électorale indépendante
Le gouvernement fait de nouvelles concessions



Commission électorale indépendante Le gouvernement fait de nouvelles concessions

Avant son déplacement à Yamoussoukro, le Président Alassane Ouattara a présidé un Conseil des ministres, à Abidjan, hier.

Un conseil des ministres a eu lieu, hier, au palais de la présidence, au Plateau. Et comme d'habitude, il a été présidé par le président de la République Alassane Ouattara. Couverture maladie universelle, commission électorale indépendante (CeI), code électoral, Coronavirus, téléphonie mobile, marché des arts... Plusieurs questions d'actualité majeures ont retenu l'attention du gouvernement.

Soucieux de créer les conditions d'une élection apaisée, le chef de l'État a fait de nouvelles concessions. Un siège supplémentaire a été accordé à l'opposition dans le bureau de la commission centrale de la CeI. De 15, le nombre des membres de la commission centrale de la CeI passera à 16. Cette retouche est le fruit de la rencontre qu'ont eue récemment le président du Fpi, Pascal Affi N'guessan et le vice-président de la République Daniel Kablan Duncan. C'est une prise en compte également des requêtes venues de la société civile.

En outre, un meilleur équilibre sera apporté dans la composition des CeI locales. Désormais, elles seront composées de quatre membres de l'opposition, de trois membres du parti au pouvoir et d'une personnalité désignée par le corps préfectoral. Le gouvernement a d'ailleurs fait le point



Le Conseil des ministres d'hier a pris d'importantes décisions, en prélude au Message du Chef de l'État devant le Parlement, aujourd'hui. (PHOTOS : PORO DAGNOGO)

du dialogue politique qui a réuni, de janvier à février, les acteurs politiques, la société civile et le gouvernement sur la réforme du code électoral. S'il en est ressorti des divergences, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu quatre accords. Les parties s'accordent sur le parrainage. Le candidat à l'élection présidentielle doit avoir 1% des électeurs dans au moins 50% des Régions et Districts ou 1% des électeurs dans chaque Région et District. L'augmentation de la caution de 20 millions a été acceptée par tous. Une fourchette de 50 à 100 millions est propo-

sée. De même, les acteurs sont d'accord pour que la caution soit remboursée au candidat qui obtient 5% du taux de suffrage au lieu de 10%. Et pour lutter contre la transhumance des électeurs, il est décidé que l'électeur justifie désormais qu'il a sa résidence ou son domicile dans la localité où il vote. La rumeur courait depuis quelques temps. Elle a été confirmée. Le gouvernement a donné son accord pour la nomination, bientôt, du ministre de la culture et de la francophonie Maurice Bandama comme Ambassadeur Extraordinaire et Plé-

niétaire de la République de Côte d'Ivoire près la République française avec résidence à Paris. Mais jusqu'à la signature de son décret de nomination, Maurice Bandama demeure à la tête du ministère. Actualité oblige. Face à la menace du Coronavirus (Covid-19), le gouvernement met en place une batterie de précautions. Un comité de veille s'active, présidé par le ministre de la Santé et de l'Hygiène

Publique Aka Aouélé. Ses membres proviennent de l'Institut national de l'hygiène publique (Inhp), de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (Ipci), du Service d'aide médicale d'urgence (Samu) et du Service des maladies infectieuses et tropicales (Smit) du Chu de Treichville. Ce commando médical donnera les « orientations stratégiques sur la lutte » selon le porte-parole du gouvernement Sidi Touré qui s'est entretenu avec les

médias à l'issue du conseil des ministres.

Les contrôles sanitaires aux aéroports, ports et frontières terrestres sont toujours renforcés.

Une ambulance est dédiée au transport des cas éventuels et cinq salles sont aménagées au Chu de Treichville pour « l'isolement » et « le traitement » des malades éventuels.

À titre préventif, les populations seront sensibilisées sur les mesures d'hygiène contre le Covid-19. Des lignes vertes 143 et 101 sont ouvertes.

La Côte d'Ivoire, assure Sidi Touré, « a la capacité de faire les analyses » nécessaires.

« Les financements des différentes composantes du plan sont quasiment bouclés pour assurer des capacités de réponse optimales de la Côte d'Ivoire face à l'épidémie du Coronavirus », assure-t-il également.

Si les prélèvements du premier cas ivoirien suspecté avait été envoyé en France, c'était pour respecter une règle de l'Oms qui veut que les premiers cas soient vérifiés par un centre extérieur.

Notons qu'un conseil des ministres extraordinaire se déroulera le 6 mars prochain. ■

BENOÎT HILI

Le Conseil en bref

ÉLECTRICITÉ : L'approbation de plusieurs avenants hier portant sur des conventions de concession permettra d'accroître les capacités de production d'électricité. Le but est de satisfaire la demande interne en électricité et de respecter les engagements de la Côte d'Ivoire au sujet de l'exportation électrique. Ces mesures prévoient l'installation d'une Centrale Thermique à cycle combiné (CIPREL) à Jacqueville

MASA. Du 7 au 14 mars, aura lieu la 11e édition du MASA. Les rencontres se feront simultanément à Abobo, Treichville, Koumassi et Yopougon. Thème retenu : « L'Afrique-monde ». Le Canada, est l'invité principal de cette édition qui attend 1300 artistes et professionnels des quatre coins du monde. Le choix de l'invité spécial, selon le porte-parole du gouvernement, se justifie par le fait que le Canada est un « pays historiquement reconnu pour sa diversité culturelle ». 2020 danseurs et chorégraphes sont attendus pour l'ouverture prévue à Abobo.

CMU : Le gouvernement a approuvé l'avenant d'un contrat de partenariat qui permet le financement, la réhabilitation, l'extension, la maintenance et le renouvellement des équipements biomédicaux des différents hôpitaux. Initié dans le cadre de l'opérationnalisation de la Couverture maladie universelle (Cmu), ce projet concerne les Chr de Daloa, de Korhogo, de Yamoussoukro, des hôpitaux généraux d'Abobo-Nord, d'Abobo-Sud, d'Adjamé, de Grand-Bassam, et de Yopougon-Attie.



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly à la sortie du Conseil en compagnie de ses ministres.

● Menace du Coronavirus

Le gouvernement met en place une batterie de précautions

Le mercredi 04 mars 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane Ouatara, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales
- Projets de loi et d'ordonnance
- Projets de décrets

B/- Mesure Individuelle

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

1- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Le Conseil a adopté un projet d'ordonnance portant modification des articles 5, 15, 16 et 17 de la loi n° 2019-708 du 05 août 2019 portant reconstitution de la Commission Electorale Indépendante (CEI), ainsi que son projet de loi de ratification.

Au terme de ses échanges avec diverses composantes de la vie sociale, le Président de la République, soucieux de la tenue d'élections dans un climat apaisé, a instruit le Gouvernement à l'effet de procéder à des ajustements de la nouvelle loi sur la CEI, et de permettre l'intégration dans cette Commission, en vue de la rendre plus inclusive, d'un autre membre au titre des partis et groupements politiques de l'opposition, par l'attribution d'un siège à un parti de l'opposition significative au Parlement.

Avec les modifications proposées, la CEI comprendra seize (16) membres pour la Commission Centrale, contre quinze (15) actuellement. Ainsi, le nombre des personnalités proposées par les partis ou groupements politiques de l'opposition passe de trois (03) à quatre (04). Le nombre des membres de chacune des Commissions locales passe également de sept (07) à huit (08) par le même procédé.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des



L'équipe gouvernementale se retrouvera en Conseil des ministres extraordinaire vendredi prochain. (PHOTO:PORO DAGNAGO)

Finances et le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant légalisation du régime fiscal et douanier applicable au réseau d'évacuation associé à la Centrale Thermique de Production d'Electricité à cycle combiné de 390 MW, ainsi que son projet de loi de ratification. Conformément à la législation en vigueur, notamment la loi n° 2014-132 du 14 mars 2014 portant Code de l'électricité, cette ordonnance approuve le régime fiscal et douanier spécifique prévu au bénéfice de la société Côte d'Ivoire - Energies, en vue de faciliter la réalisation du réseau d'évacuation de l'énergie produite par la centrale.

PROJETS DE DECRETS

1-Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants. Pris en application de l'ordonnance n° 2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants, ce décret fixe le taux des cotisations destinées à assurer le financement du régime de prévoyance sociale des travailleurs indépendants à 12% du revenu forfaitaire mensuel déclaré par l'affilié, dont 9% du revenu forfaitaire

mensuel déclaré, au titre du risque vieillesse et 3% au titre des risques maladie, accident et maternité. Le taux des cotisations sociales pour le régime de retraite complémentaire des travailleurs indépendants est fixé à 9% de l'assiette constituée par l'écart entre le revenu du travailleur et le revenu plafond du régime de prévoyance sociale des travailleurs indépendants. En outre, il précise les modalités et les conditions pour bénéficier des différentes prestations afférentes à ces cotisations dues trimestriellement.

2-Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de partenariat pour le financement, la réhabilitation avec ou sans extension, la construction, l'équipement, la formation à l'utilisation et à la maintenance, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements biomédicaux des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) de Daloa, de Korhogo, de Yamoussoukro, des Hôpitaux généraux d'Abobo-Nord, d'Abobo-Sud, d'Adjame, de Grand-Bassam, et de Yopougon-Atté en date du 02 décembre 2017 entre l'Etat

de Côte d'Ivoire et MED AFRIQUE.

Initié dans le cadre de l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le projet, en cours d'exécution sur l'ensemble des sites concernés, porte sur des interventions de rénovations lourdes accompagnées d'une modernisation des plateaux techniques et des équipements, assorties d'un programme de formation et de maintenance sur une période de près d'une décennie. L'avenant objet de ce décret prend en compte les évolutions techniques et financières importantes intervenues au cours de l'exécution du projet pour intégrer certains besoins complémentaires.

3-Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret modifiant les articles 5, 6, 7, 8 et 11 du décret n°2016-896 du 09 novembre 2016 portant attribution d'un permis d'exploitation minière pour la bauxite à la société « LAGUNE EXPLORATION AFRIQUE SA » dans le département de Bongouanou. Ce décret redéfinit les différentes phases d'exploitation dudit permis et renforce les obligations à la charge de la société attributaire en termes de certification des réserves

et de respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

4- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

-un décret portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention de concession pour la réalisation d'une Centrale Thermique à cycle combiné (CIPREL 5) de 390 MW à Jacquenville ;

-un décret portant approbation de l'avenant n° 4 à la Convention de prestations de services pour la location et l'exploitation d'une Centrale Thermique de 70 MW. Ces avenants additionnels aux différentes conventions sus-indiquées prennent en compte les ajustements intervenus afin d'accroître les capacités de production nationale d'électricité en vue de satisfaire la demande interne en électricité et de respecter les engagements de notre pays en matière d'exportation électrique.

B/- MESURE INDIVIDUELLE

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a donné son ac-

cord en vue de la nomination de Monsieur Maurice Kouakou Bandama en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République française, avec résidence à Paris.

C/- COMMUNICATIONS

1-Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats de la 2e phase du Dialogue Politique. Conformément aux instructions du Président de la République, le Premier Ministre a organisé, du 09 janvier au 17 février 2020, la 2e phase du dialogue politique. Les travaux de cette seconde phase de concertation politique ont réuni tous les acteurs, aussi bien ceux des partis et groupements politiques que ceux des organisations de la société civile, autour du code électoral. Au cours des travaux, quelques points de divergences ont été observés, notamment sur les propositions de restructuration du pouvoir de décision de la Commission Electorale Indépendante (CEI), la limitation de mandat des députés et des élus locaux, le financement, a priori, sur fonds publics de la campagne électorale et la sanction de la transhumance politique.

SUITE PAGE 4

SUITE DE LA PAGE 3

Toutefois, les délibérations en séances plénières de validation du rapport final et de clôture, tenues les 5, 6 et 17 février 2020, suite aux travaux en Comités restreints de haut niveau, ont permis d'arrêter quatre (04) points d'accord, à savoir :

- l'introduction du parrainage du candidat à l'élection présidentielle, par 1% des électeurs dans au moins 50% des Régions et Districts ;
- le relèvement du niveau du cautionnement pour l'élection présidentielle à 50 millions de Francs CFA ;
- la réduction à 5% du taux de suffrage requis pour le remboursement du cautionnement ;
- la prise de mesures pour freiner la transhumance des électeurs.

Ces différents points d'accord ont été assortis de plusieurs recommandations en vue de garantir des élections justes et transparentes.

A cet effet, après examen des différentes doléances formulées par l'opposition et la société civile ainsi que la rencontre du Président du Front Populaire Ivoirien (FPI) avec le Vice-Président de la République et soucieux de contribuer davantage à l'inclusivité des élections, le Président de la République a signé une ordonnance modifiant la loi sur la Commission Electorale Indépendante (CEI), en vue de permettre l'attribution d'un siège dans cette Commission au parti de l'opposition tout en représentant au Parlement la plus significative.

Ainsi, la Commission Centrale de la CEI sera composée de seize (16) membres au lieu de quinze (15) dont trois (03) personnalités proposées par la majorité au pouvoir et (04) personnalités proposées par les partis ou groupements politiques de l'opposition.

Au regard de ce qui précède, le Président de la République appelle à nouveau à des élections apaisées.

2- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste;

Le Conseil a adopté une communication relative au développement de la finance numérique en Côte d'Ivoire. Les produits et services financiers de la finance numérique développée à partir des moyens de transactions électroniques, notamment les services financiers via la téléphonie mobile, sont en pleine croissance depuis 2017. Cette expansion de la finance numérique dans notre pays contraste avec la survivance de 44% de la population adulte qui, en grande partie en milieu rural, n'a jamais eu recours aux services finan-

ciers tant formels qu'informels. Aussi, pour inverser cette tendance, le Gouvernement a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), d'axer son action sur la digitalisation des flux financiers avec l'opérationnalisation effective des plateformes existantes et la digitalisation de 80% des flux financiers gouvernementaux. L'accès et l'exploitation des Données de Services Supplémentaires non Structurées (code USSD en anglais) des opérateurs de téléphonie mobile seront ouverts aux autres acteurs du secteur financier en vue de réduire les coûts des services qui y sont liés.

Cette ouverture numérique sera accompagnée de l'interopérabilité des services financiers numériques conformément à la stratégie régionale d'inclusion financière pilotée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui prévoit la mise en place en 2020 d'une plateforme régionale d'échanges entre tous les types de comptes.

3-Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats de la Campagne nationale de mesures des Rayonnements Non Ionisants (RNI) émis par les équipements et installations radioélectriques (2018-2019).

La campagne de mesures RNI 2018-2019 s'est déroulée de décembre 2018 à mars 2019 avec pour objectifs essentiels d'évaluer le niveau d'exposition des populations aux champs électromagnétiques, de vérifier sa conformité aux normes, d'examiner son évolution par rapport aux valeurs antérieurement obtenues et, le cas échéant, d'amener les exploitants des équipements et installations radioélectriques au respect de leurs obligations en la matière. Les mesures ont été réalisées en 350 points répartis sur les treize (13) communes du District Autonome d'Abidjan et 45 localités de l'intérieur du pays. Ces mesures ont mis l'accent sur les lieux sensibles, notamment les espaces de grande affluence, les centres de santé, les écoles et les centres religieux.

Bien qu'une évolution significative des niveaux de champ ait été observée, en raison des déploiements croissants de stations radioélectriques pour la téléphonie mobile, il ressort de cette enquête que les valeurs des champs cumulés sont inférieures au seuil maximal du service le plus exi-



Sidi Tiémoko Touré, Porte-parole du Gouvernement.

geant. Aussi, ces valeurs sont inférieures à la valeur maximale des champs électromagnétiques cumulés mesurés lors des précédentes campagnes et fixée comme seuil repère. En conséquence, les niveaux de champs mesurés aux différents points identifiés respectent les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques telles que prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutefois, le Conseil a instruit le Ministre chargé de l'Economie Numérique et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de poursuivre les actions de sensibilisation pour amener les exploitants des équipements et installations radioélectriques au respect strict de leurs obligations en la matière et de rassurer les populations sur les mesures prises pour assurer la protection de leur santé contre les effets nocifs des rayonnements électromagnétiques.

4-Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation de la 11e édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) à Abidjan. La 11e édition du MASA se déroulera du 07 au 14 mars 2020 simultanément à Abofo, à Koumassi, à Treichville et à Yopougon sous le thème « L'Afrique-monde », en lien avec la contribution des Africains à la culture mondiale.

Le Canada, pays historiquement reconnu pour sa diversité culturelle, est l'invité principal du MASA 2020 qui attend également environ 1 300 artistes et professionnels des cinq (05) continents.

L'ouverture de cette 11e édition aura lieu dans la commune d'Abofo sous la forme d'une grande parade de 2 020 danseurs et chorégraphes du monde entier, chantant et dansant pour lancer un appel à la paix. Elle sera également marquée par l'ouverture du Musée Adama Toungara des Cultures Contemporaines d'Abofo, qui à cette occasion, accueillera le 11 mars 2020, l'exposition itinérante « Prête-moi ton rêve ».

5-Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de la Promotion des PME et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation du Dialogue de haut niveau du projet « She Trades - Afrique de l'Ouest », le 16 avril 2020 à Abidjan. L'initiative « She Trades » est un programme d'appui financier et technique du Centre du Commerce International, qui offre aux femmes entrepreneurs du monde entier un réseau et une plateforme leur permettant d'accéder plus facilement aux marchés internationaux.

En Afrique de l'Ouest, précisément en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra

Leone où il sera mis en œuvre sur une période de quatre (04) ans, le programme vise à améliorer les conditions de vie d'environ 10 000 femmes entrepreneures, opérant dans les secteurs de la noix de cajou, du karité et du manioc, à travers l'augmentation de leur participation aux chaînes de valeurs agricoles, l'accroissement de leurs revenus, le renforcement de leurs capacités techniques et le traitement des questions liées à la dynamique du genre. Le dialogue de haut niveau prévu le 16 avril 2020, en présence des Ministres du Commerce de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, servira de plateforme d'échanges entre les décideurs politiques et les acteurs des filières d'intervention du projet pour une meilleure atteinte des objectifs fixés.

D- DIVERS

1-Au titre de la Présidence de la République

Il se tiendra un Conseil des Ministres extraordinaire le vendredi 06 mars 2020 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan.

2-Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative au point de situation sur la lutte contre la maladie à Coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire. L'épidémie de la maladie à Coronavirus (COVID-19), survenue en Chine en décembre 2019, s'est propagée dans une trentaine de pays et a occasionné au 28 février 2020, plus de 83 000 malades et 2 867 décès, avec un impact socio-économique considérable. Après la Chine, deux (02)

autres foyers épidémiques ont été déclarés en Corée du Sud et en Italie, et un cas a été détecté au Nigeria le 28 février 2020, augmentant ainsi le risque de propagation de la maladie en Côte d'Ivoire.

Face à cette situation, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention et la prise en charge des malades éventuels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les actions suivantes ont été réalisées ou sont menées régulièrement :

- la réunion hebdomadaire du comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, et composé de membres de l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) et du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMT) du Centre Hospitalier Universitaire

(CHU) de Treichville, pour donner les orientations stratégiques sur la lutte contre cette maladie ;

- l'activation du Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique (COUSP) pour la coordination opérationnelle des interventions sur le terrain ;
- le renforcement du contrôle sanitaire au niveau des aéroports, ports et frontières terrestres ;
- la formation des équipes d'intervention rapide des districts sanitaires pour les investigations des cas et la vérification des alertes ;
- la diffusion de directives sur la surveillance du COVID-19 à l'attention du personnel de santé ;
- le renforcement des capacités diagnostiques de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire ;
- l'affectation d'une ambulance du SAMU dédiée au Coronavirus pour le transport des cas éventuels ;
- l'aménagement de cinq (05) salles au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Treichville pour l'isolement et le traitement des malades éventuels ;
- l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19 ;
- la formation du personnel des lignes vertes 143 et 101.

Aussi, les financements des différentes composantes du plan sont quasiment bouclés pour assurer des capacités de réponse optimales de la Côte d'Ivoire face à l'épidémie du Coronavirus.

Fait à Abidjan, le 04 mars 2020
 SIDI TIÉMOKO TOURÉ
 MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS,
 PORTE-PAROLE
 DU GOUVERNEMENT
 porteparolat@communication.gouv.ci

Mamadou Touré:

“Trouver du travail pour les jeunes, notre défi”

Dans cette première partie des échanges qu'il a eus avec les journalistes à la tribune de l'Invité des Rédactions de *Fraternité Matin*, le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes rappelle la volonté du gouvernement à améliorer les conditions de vie de cette frange de la population.

Propos liminaires
du Ministre

Mamadou Touré

Je me réjouis d'être invité par le directeur général et l'équipe dirigeante de *Fraternité Matin*, à l'effet de participer à cette tribune qui nous offre l'occasion de donner un peu de visibilité sur l'action gouvernementale. Je me ferai fort d'être à la hauteur des échanges et des préoccupations qui en découleront. Monsieur le directeur général, en introduction, a fait un état des lieux, notamment de la situation des jeunes dans notre pays et des défis qui se posent à nous. Je voudrais juste rappeler que dans notre pays, 77% de la population a moins de 35 ans. Si vous prenez une population de 25 millions d'habitants, nous avons à peu près 19 millions de personnes qui ont moins de 35 ans. Et nous avons autour de 9 à 10 millions de personnes qui ont entre 16 et 35 ans, donc en âge de travailler. Cela nous pose beaucoup de défis, notamment en termes d'éducation, en ce sens que quand vous avez une population relativement très jeune, il faut des infrastructures, des contenus de programme pour amener ces jeunes à faire face aux défis futurs liés à l'insertion. Cela nous pose aussi des défis au sujet de la santé. On a certains fléaux qui frappent tout le monde et la jeunesse n'est pas épargnée. Et ces fléaux peuvent compromettre leur potentiel. Je veux parler du Vih-Sida, de la consommation excessive de la drogue etc. Cela pose aussi le problème de l'insertion de ces jeunes. Quant au défi de sécurité relevé par le directeur général, lorsqu'on regarde aujourd'hui, tous les risques que nous avons dans la sous-région, les documents qui ont été produits sur le recrutement de jeunes dans certains pays frontaliers dans les mouvements de Djihadistes, il ressort que la vulnérabilité de ces jeunes et la précarité de leurs situations, est souvent facteurs de leur mobilisation dans ces mouvements. Donc l'insertion des jeunes, trouver du travail aux jeunes est un défi pour tout le continent. Nous avons en moyenne chaque année en Afrique près de 18 millions d'emplois qu'il faut créer pour faire face aux défis d'insertion



des jeunes. Chaque année, vous avez malheureusement près de 18 millions de jeunes qui arrivent sur le marché pour 12 millions d'opportunités qui sont créées. Vous voyez donc le gap que nous avons dans les États africains. C'est dans ce contexte que notre pays, qui a traversé une décennie de crise sans précédent, pendant laquelle chaque année, avait 400 mille jeunes Ivoiriens qui sortaient du système scolaire sans formation leur permettant de travailler. Chaque année, nous avons plus de 400 000 jeunes Ivoiriens qui sortaient du système scolaire sans qualification, sans formation qui ne leur permettait pas de travailler. Beaucoup de jeunes qui avaient été enrôlés dans les groupes d'autodéfense et autres n'avaient que seules opportunités, pour avoir des revenus, que d'intégrer les groupes d'autodéfense. C'est dans ce contexte que le Président Alassane Ouattara, dès 2011, a entamé des

réformes importantes en vue d'apporter des réponses à la problématique liée à l'insertion des jeunes. Ces réformes ont commencé par la rationalisation des structures de démobilisation et d'insertion

urgente, pour répondre donc de la question de la démobilisation et de l'insertion des jeunes. Ensuite, il fallait s'attaquer à la politique d'insertion globale des jeunes. Pour ce faire, le Président

mutualiser les initiatives de ces structures en les fondant en une seule entité qui est l'Agence emploi jeunes (Aej) avec une politique cohérente qui a été définie, avec des missions cohérentes qui ont été définies. Mais aussi, dès le lendemain de la crise, nous avons une bonne mobilisation des partenaires au développement, la Banque africaine de développement (Bad), la Banque mondiale à travers le Projet emploi jeune et développement des compétences (Pejdec) qui, à ce jour, a permis à plus de 60 000 jeunes d'avoir des opportunités en termes de stages, d'entrepreneuriat, de Travaux à haute intensité de main d'œuvre (Thimo), etc. Ces réformes qui ont été entreprises visaient à apporter une réponse rapide et concrète à cette cohorte de jeunes qui étaient en attente d'emplois et donc de perspectives. Ils sont 400 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, pendant 10 ans, sans qualification, ça fait un potentiel de 4 millions de jeunes qui sont sur le marché du travail et qui sont souvent obligés de s'adonner à de petits métiers pour vivre. Ils n'ont pas de qualification pour avoir un travail. Et donc, nous avons apporté une réponse rapide. Au-delà de cela, il fallait travailler sur l'avenir. Travailler sur l'avenir, c'est une réforme profonde de notre système d'enseignement et de formation. Les

ont été menées pour prendre en charge, dès la base, la problématique de l'insertion des jeunes, en permettant à nos jeunes qui vont dans nos centres de formation d'avoir des enseignements qui sont en cohérence avec les besoins du monde productif, du secteur privé. J'ai eu l'honneur en 2017 de conduire cette importante réforme pendant une année et demie avant de passer au ministère de l'Emploi des jeunes. À côté de la problématique de l'insertion des jeunes, il y a une forte volonté du gouvernement de faire en sorte que la jeunesse ivoirienne, dans sa diversité, ait plus de places dans la société. Sur cette base, différentes initiatives ont été menées : la création du Conseil national des jeunes (Cnj), qui est une sorte de faïtère pour les associations de jeunes et qui concourt à les aider à participer au processus de prise de décisions. Nous avons achevé le processus de mise en place du Cnj. Nous avons réformé les différentes fédérations des jeunes, avec des subventions qui leur sont accordées, leur permettant ainsi de mieux mener leurs activités. Beaucoup de campagne de sensibilisation sur le Vih/Sida, sur les grossesses scolaires, sur le phénomène de la drogue, sont menées en milieu scolaire, au sein des populations avec l'aide de certains partenaires au développement, tels que l'Unicef, l'Unfpa et autres, ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de milliers de jeunes dans notre pays.

Échanges avec les journalistes

Fonctionnement et renouvellement des instances du Cnj. Le processus de mise en place des conseils nationaux des Jeunes (CNU) dans nos États émane d'un processus qui a été initié après une réunion des Chefs d'État de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), au Canada. Cela date de près de 20 ans, aujourd'hui. L'idée, c'était de faire en sorte d'organiser la participation des jeunes au processus de prise de décisions. Par exemple, si le gouvernement ou la Banque mondiale décide de prendre l'avis des jeunes sur la question de l'écologie,

Chaque année, nous avons plus de 400 000 jeunes Ivoiriens qui sortaient du système scolaire sans qualification, sans formation qui ne leur permettait pas de travailler.

réformes importantes en vue d'apporter des réponses à la problématique liée à l'insertion des jeunes. Ces réformes ont commencé par la rationalisation des structures de démobilisation et d'insertion

urgente, pour répondre donc de la question de la démobilisation et de l'insertion des jeunes. Ensuite, il fallait s'attaquer à la politique d'insertion globale des jeunes. Pour ce faire, le Président

mesures d'urgence règlent les problèmes immédiats et la réforme du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur règle les problèmes à moyen et long terme. À ce niveau, d'importantes réformes

Jeudi 5 mars 2020

il y aura une multitude d'associations de jeunes. Dans ce cas, sur quel critère doit-on privilégier le point de vue de telle ou telle association ? Est-ce qu'on a eu la capacité de réunir 1000 associations pour prendre leurs avis ? Il fallait donc amener les jeunes à s'organiser dans une faitière, qui sera suffisamment représentative et au sein de laquelle il y aura des débats. Ainsi, les jeunes pourront parler d'une voix sur les problématiques qui les concernent. Voilà l'esprit qui a prévalu à la mise en place du Conseil national des jeunes. Il s'agissait d'organiser leur participation au processus de prise de décisions, que ce soit par l'État, ou par des organisations nationales ou internationales. En Côte d'Ivoire, le processus a été mis en place en 2012 par un décret du Chef de l'État, qui était conforme à ce que demandait l'OIF.

Processus dévoyé.

En principe, ne peuvent appartenir au CNJ que des associations, et non des individus. Le Conseil national des jeunes règle le problème des associations de jeunes. C'est une faitière des associations de jeunes. Or, à la première étape dans sa mise en œuvre, pour les élections, on a vu des jeunes qui se présentaient de façon individuelle, et qui voulaient être président du Conseil national des jeunes. On a vu la campagne, les affiches. Ce qui n'était pas l'esprit du Conseil national des jeunes. Conseiller technique à la Présidence, à l'époque, j'avais alerté les uns et les autres. En effet, si 10 millions de jeunes décidaient d'aller aux urnes pour choisir leur président, on aurait un CNJ dont le nombre d'électeurs est beaucoup plus important que celui du Président de la

République de Côte d'Ivoire. Ce serait absurde. Un président d'association de jeunesse élu avec 10 millions de personnes, alors que le Président de la République est élu avec beaucoup moins de personnes. Cela est inadmissible. Très vite donc, ce processus a montré ses limites. Il y a eu des difficultés et le gouvernement a dû prendre des mesures pour arrêter le processus, avant de le reprendre. Par la suite, mon prédécesseur, dans ce ministère, a essayé de recadrer les choses. Des associations ont été convoquées au ministère des Affaires étrangères et un président a été élu.

Lorsque nous sommes arrivés plus tard, à la tête de ce département, nous avons organisé les états généraux de la jeunesse, pour faire le point de toutes les initiatives. Et ce sont les associations elles-mêmes qui ont dit que le processus est désormais cohérent. Que, cependant, le CNJ n'était pas suffisamment représentatif de l'ensemble des jeunes. Et que beaucoup d'associations de jeunes ne se reconnaissaient pas dans le CNJ. Ainsi donc, en accord avec toutes les associations, les faitières et le Conseil actuel, nous avons fait une autre réforme, qui a permis aujourd'hui que le CNJ soit composé des différentes associations. Notamment, l'ensemble des faitières.

Le CNJ est totalement inclusif, à ce jour. Et le processus a été mené par les jeunes, eux-mêmes. Ils se sont retrouvés. Ils ont regardé les limites de l'ancien Conseil, ils ont recomposé le bureau. Nous avons défini les critères. Notamment, avoir au maximum 35 ans, pour pouvoir en être membre. Dans quelques jours, nous installerons le nouveau bureau du CNJ. Pour ce qui est du renouvel-



Les journalistes ont emmené l'invité du jour à donner des précisions sur le programme gouvernemental concernant la jeunesse. (PHOTOS: SÉBASTIEN KOUASSI)

lement des instances, l'ancien bureau avait été élu pour deux ans. Son mandat devait finir en février 2020. Mais à partir du moment où nous avons entamé un processus, pour le rendre plus inclusif, en accord avec toutes les associations, avec tout ce que cela comporte comme changement, nous avons convenu que le mandat de ce bureau recomposé trait jusqu'en février 2021. En principe, c'est un renouvellement par la base. Normalement, le processus de mise en place des CNJ est fait par les délégués régionaux, départementaux, sous-préfectoraux et communaux. Une fois choisis, ils se réunissent pour choisir le Président national. Mais là,

on a eu un processus qui a commencé par le haut. Pour revenir à ce qui est normal, le bureau qui a été mis en place travaillera dans un calendrier qui sera défini, au plus tard, en février 2021, pour le renouvellement des structures de base, de sorte qu'à partir de février 2021, on puisse avoir des instances décentralisées et légitimes pour aller élire les instances, au niveau national. Le bureau qui a été constitué travaillera à la mise en place des instances de base décentralisées suffisamment légitimes pour aller élire les organes au niveau national au plus tard en février 2021. Je vous rassure que le processus marche bien. Aujourd'hui, les jeunes se sont approprié

le CNJ. Sur la subvention des activités, il y a un appui d'environ 70 millions de F cfa de la part du gouvernement. Lorsque je suis arrivé à la tête du ministère, j'ai décidé de porter cette subvention à 100 millions de F cfa. En plus des 100 millions de F cfa de subvention annuelle de 10 millions de F cfa à chacune des faitières. Ce sont donc 80 millions de F cfa en plus des 100 millions de F cfa initialement accordés. L'année dernière, chacune de ces organisations a perçu pour la première fois les 10 millions de F cfa de subvention. Et puisque la pratique de la bonne gouvernance s'apprend depuis les associations, j'ai pris le soin de leur dire que la subvention pour l'année 2020 sera conditionnée par la présentation d'un rapport d'activités pour 2019, mais également de l'utilisation efficiente et efficace qui aura été faite des ressources mises à leur disposition. La faitière qui n'aura pas fait une bonne utilisation de la subvention apportée en 2019 n'obtiendra pas cet appui en 2020. Il faut qu'ils apprennent à gérer. J'ai demandé qu'on leur ouvre leurs propres comptes, qu'on leur transfère les ressources et que ce ne soit pas le ministère qui fasse les dépenses à leur place. On ne peut pas vouloir les responsabiliser et les infantiliser au même moment. On leur laisse la responsabilité de se gérer. Le corollaire de la responsabilité, c'est de rendre compte.

énorme. Vous avez sur le terrain de nombreuses associations de jeunesse qui font un travail remarquable. Elles ont peut-être besoin d'un peu plus de visibilité sur leurs actions. Nous avons notamment des jeunes très engagés dans l'écologie et qui font entre autres du planting d'arbre, de l'assainissement de notre environnement, de la cohésion sociale et de la paix. Il s'agit aujourd'hui d'organiser une politique de visibilité sur les actions menées par les jeunes. Malheureusement, nous avons un pays où tout a été politisé durant ces 20 dernières années que seules les actions des jeunes engagés en politique sont plus vues. Et on voit moins ces jeunes qui ont décidé de ne pas faire de la politique, pour s'engager plutôt pour les actions de proximité en faveur de la communauté. Nous profitons donc de cette occasion pour solliciter une ouverture des colonnes et des tribunes du Groupe Fraternité Matin à ces jeunes, dont nous devons faire la promotion.

- RETRANSCRIPTION:
KANATÉ MAMADOU
ANOH KOUAO
HERVÉ ADOU
CASIMIR DJEZOU
BAMBA ABOUBAKAR
FAUSTIN EHOUMAN
ISABELLE SOMIAN
MARCEL APPENA
FRANCK YEO
EMELINE PEHE
FRANCIS KOUAMÉ
ANGE AKPA
DRAMOUS YETI
JEAN KOUIKA BAVANE
EDOUARD KOUDOU

L'impact des associations sur les jeunes

L'impact des associations de jeunesse sur la société est

Coordination : MARC YEVOU



L'entrevue a été suivie par la forte délégation qui a accompagné le ministre Mamadou Touré.

Promotion de l'agro-industrie

L'Agence Ci Pme et le Cdt unissent leurs forces pour soutenir la petite transformation

Une session de formation à l'intention de Pme agro-transformatrices a été organisée, hier, au Centre de démonstration et de promotion des technologies, à Marcory-Bietry.

Le master class qui s'est tenu, hier, au Centre de démonstration et de promotion des technologies (Cdt) sis à Bietry, à l'intention d'une vingtaine de participantes, a été marqué notamment par une signature de convention formalisant l'engagement commun des deux structures organisatrices de l'événement, à savoir le Cdt et l'Agence Côte d'Ivoire Pme, à soutenir la petite transformation locale. « Cette heureuse convention avec le Cdt nous permettra de renforcer notre accompagnement aux Pme ainsi qu'à tous les porteurs de projets surtout exerçant dans la petite transformation en termes de renforcement des capacités technologiques et de modernisation de leur processus. Notre partenaire contribuera à nos côtés à la mise en place de programmes de formation et d'incubation destinés à ces entreprises », s'est félicité Salimou Bamba, directeur général de l'Agence Ci Pme. Il a aussi rappelé que l'Agence et le Cdt ont déjà mené en-



Les directeurs généraux de l'Agence Ci Pme, Salimou Bamba (à droite) et du Cdt Méité Basséssé, après la signature de convention. (PHOTOS : D.r)

semble auparavant plusieurs initiatives visant à promouvoir et renforcer techniquement les capacités des Pme. La session de formation avait un volet pratique, plongeant les Pme participantes dans

l'univers des machines, tout en les confrontant aux réalités de la transformation et les incitant à moderniser leurs pratiques pour celles qui sont à une étape très avancée dans leurs activités. Les parti-

cipantes, issues de trois groupements de transformatrices de produits agricoles, sont enregistrées dans les fichiers de l'Agence Ci Pme. Tout comme l'Agence Ci Pme, le Cdt, à en croire son direc-

teur général, Méité Basséssé, a aussi pour rôle de promouvoir les technologies dans le domaine de l'agro-industrie, d'accompagner les Pme ivoiriennes dans l'agro-transformation dans leur processus de développement. « Cette session de formation s'inscrit dans la continuité des activités que nous menons avec l'Agence Ci Pme depuis le début de l'année. L'Agence sélectionne les Pme bénéficiaires des formations, les forme théoriquement et nous Cdt assurons l'aspect pratique. Nous avons dans notre showroom plusieurs machines d'origine indienne et ivoirienne que nous leur présentons dans leurs spécificités et leurs différentes applications », a-t-il expliqué. L'objectif du master class était donc de permettre aux dirigeants de Tpe et Tpe agro-transformatrices de disposer de toutes les informations relatives aux procédés de la petite transformation agricole en vue d'améliorer la productivité de leurs unités. Précisons que la ses-

sion s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la productivité des Tpe et Pme qui bénéficie de l'appui technique et financier de la Coopération allemande à travers la Giz. En Côte d'Ivoire, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Avec 24% de contribution à la formation du Pib, elle occupe près des deux tiers de la population active. Toutefois, pour ce qui est de la valorisation des produits agricoles, les taux de transformation des productions vivrières et d'exportation restent faibles. Prenant la pleine mesure de cette problématique, le gouvernement a accordé une grande place au développement du tissu agro-industriel dans le Pnd 2016-2020. Et l'une des missions principales assignée à l'Agence Ci Pme et au Cdt est de renforcer les capacités techniques et managériales des promoteurs de Pme et Tpe agro-transformatrices. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Mobilisation des ressources, financement des Pme, épargne

La Caisse des dépôts sensibilise

Les associations de banques et d'assurance, les institutions de prestation sociale, les secteurs privé et public, la Banque africaine de développement, ont effectué en masse le déplacement hier, à l'hôtel Pullman du Plateau, pour prendre part à la conférence-débat sur le « Rôle d'une caisse de dépôts dans le développement économique et social ». L'Union européenne (Ue), la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm), les Systèmes financiers décentralisés (Sfd), le Fonds monétaire international (Fmi), etc., ont également pris part à ce rendez-vous d'une journée. L'initiative est de la Caisse de dépôt et de consignation de Côte d'Ivoire (Cdc-Ci). Cette conférence-débat, qui avait pour objectif d'informer l'ensemble des acteurs de l'écosystème financier ivoirien sur le rôle d'une caisse de dépôt, a également été une occasion pour favoriser un cadre d'échanges et de partage d'expériences autour

du rôle attendu d'un investisseur public, de renforcer la synergie entre les acteurs du milieu économique et financier, de bénéficier de l'expérience du groupe Caisse des dépôts de France comme investisseur public. La première du genre depuis la création en juin 2018 de la Cdc-Ci, elle a permis d'identifier et d'explorer des perspectives de partenariat et/ou de collaboration entre la Cdc-Ci et les principaux acteurs de son écosystème. « Nous allons continuer de faire la sensibilisation, à faire connaître la Cdc-Ci et son aspect complémentaire », a confié à la presse, Lassina Fofana, son directeur général. Faisant le bilan de sa structure en l'espace d'une année, il a révélé que si sur le plan national, la Cdc-Ci a pu renforcer sa collaboration avec des structures publiques et privées (trésor public, la direction nationale de la Bceao, les professions juridiques, bancaires et d'assurance, etc.), sur le plan international, son équipe est parvenue à



Lassina Fofana, directeur général de la Cdc-Ci (au centre) a eu le soutien d'Eric Lombard, directeur général du groupe Caisse des dépôts de France (à sa gauche).

parfaire sa collaboration avec plusieurs pays. A savoir les caisses de dépôt du Sénégal, de la Tunisie, du Maroc, de la France, etc. Cette approche, rassure le directeur général, « va s'étendre à d'autres acteurs ». De même, si la Cdc-Ci est arrivée à l'ouverture de comptes dans ses livres et à

gérer des comptes pour des tiers (Cnps, Cgrae, Cnam), elle est également parvenue à faire adopter quatre séries de décrets d'applications en conseil des ministres pour renforcer la mobilisation des ressources. « Je suis très impressionné par le rythme auquel vous avancez », s'est fé-

licité Eric Lombard, directeur général du groupe Caisse des dépôts de France, vieux de 200 ans. Sur la période 2020-2022, la Cdc, structure publique, entend mettre l'accent sur la mobilisation des ressources et sur le financement. Créée par la loi n°2018-574

du 13 juin 2018, la Cdc-Ci a pour rôle de porter les missions d'investisseurs de long terme au service de l'intérêt général avec pour objectif de contribuer au financement de l'économie et bâtir la Côte d'Ivoire. Tiers de confiance, elle centralise en plus des fonds de retraite, les fonds des clients des notaires, les divers cautionnements et consignations, etc. Ses ressources proviennent, entre autres, des produits générés par ses activités propres, ressources mobilisées sur les marchés financiers, ressources des professions juridiques (notaires, greffiers, avocats). Elles proviennent aussi des fonds en déshérences provenant des contrats d'assurance vie, fonds des comptes dormants, fonds de liquidation des entreprises publiques et des établissements financiers publics ; des fonds d'épargne et de prévoyance, de diverses cautions (Cie, Sodoci, cautions sur les marchés publics) etc. ■

ANOH KOUAO

Onu femmes

2020 est une année cruciale pour les femmes

La directrice exécutive de l'organisation a animé une conférence de presse à l'issue d'une mission en Côte d'Ivoire.

Anita Bhatia, directrice exécutive adjointe de Onu Femmes, a annoncé que cette organisation est en train de lancer « la génération égalité ». C'était au cours d'une conférence qu'elle animée au siège de cette entité des Nations unies, à la fin d'une visite de trois jours à Abidjan, du 26 au 28 février. Elle a expliqué par la même occasion que 2020 est une année cruciale pour les droits des femmes parce que c'est le 25^e anniversaire de la plateforme de Beijing, qui a consacré l'égalité des genres, stipulant que les droits des femmes et des hommes sont identiques. En outre, ce bref séjour a permis à la diplomate de rencontrer des membres du gouvernement, les partenaires au

développement et la société civile dans le but de renforcer leur collaboration avec Onu Femmes. Anita Bhatia a fait savoir que cette année, Onu Femmes, en partenariat avec le gouvernement de France et de Mexique, a entrepris une campagne génération égalité qui a déjà commencé et qui se tiendra au Mexique début mai, et à Paris début juillet. Pour s'assurer que cette campagne connaîtra un succès en termes de participation, l'Onu Femmes organise une section satellite à Dakar au Sénégal, et espère que la société civile sera valablement représentée ainsi que la jeunesse, les secteurs public et le privé. « Nous espérons qu'ils se joindront à nous pour prendre part au forum de Paris », a-t-elle sou-

haité. Elle s'est réjouie de ce qu'en Côte d'Ivoire, l'accès des jeunes filles à l'éducation s'est amélioré durant ces 25 dernières années. Cette visite à Abidjan a aussi été l'occasion pour elle d'annoncer la célébration des dix ans de l'organisation, le 2 juillet prochain, la célébration du 25^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et les 25 ans de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, considérée comme le programme le plus visionnaire en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes partout dans le monde, et les 75 ans de l'Onu le 31 octobre. Anita Bhatia a salué l'engagement de la Côte d'Ivoire pour l'éga-



Anita Bhatia, directrice exécutive adjointe de Onu Femmes.

lisation économique des femmes, la promotion des droits des femmes et l'intérêt pour la budgétisation sensible au genre. Elle a cependant souligné l'urgence d'une accélération des ambitions et des engagements en faveur de la femme dans cette décennie dédiée à la femme et à la fille, spécifiquement dans les domaines de l'éducation et la promotion des femmes dans les instances de prise de décision. Partout où elle est passée, au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant tout comme aux Ministères de l'Agriculture, des Finances, du Budget et des Affaires étrangères, la directrice exécutive adjointe d'Onu Femmes a été satisfaite de la bonne collaboration entre son institution et le gouvernement ivoirien ■

PHOTO : JULIEN MONSIEUR

Prix d'excellence de l'entreprise pourvoyeuse d'emplois décents

La Société des palaces de Cocody et Palmci reçoivent leurs trophées



Le directeur de cabinet du Mpes, Jean-Jacques Kanga, a encouragé les lauréats à viser la Palme d'or à la prochaine édition du Prix d'excellence. (PHOTOS : DR)

Classées respectivement 2^e et 3^e à l'édition 2019 du Prix national d'excellence de la meilleure entreprise pourvoyeuse d'emplois décents, la Société des palaces de Cocody (Sdpc) et Palmci ont été honorées, jeudi, par le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (Meps). Les deux structures lauréates ont reçu leurs prix, lors d'une cérémonie organisée à la salle de conférences du Meps au Plateau. Les prix comprennent un trophée, un diplôme d'honneur et un chèque ont été réceptionnés, pour la Société des palaces de Cocody, par la directrice générale, Maféri-ma Diarassouba, et pour la

Palmci, par le directeur des ressources humaines, Jean-Jacques Macguil Châtelain. Les deux dirigeants se sont dit honorés de la reconnaissance de l'État de Côte d'Ivoire pour leur contribution à la promotion de l'emploi. Jean-Jacques Kanga, directeur de cabinet du Mpes, a, au nom du ministre Pascal Kouakou Abinan, salué les performances des primés : « Par votre sérieux, votre respect de la réglementation dans la création d'emplois, vous avez réussi à vous hisser à ce niveau d'excellence. J'ose espérer que pour 2020 ou pour les années à venir, vous réussirez à ravir la palme d'or », a-t-il souhaité. Il a souligné

que la meilleure entreprise est celle qui attache du prix aux valeurs citoyennes à travers la déclaration de ses travailleurs à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), la mise en place des comités de sécurité santé au travail, la présence de délégués du personnel, le paiement au Smig, l'embauche des personnes en situation de handicap et la décoration des travailleurs. Le Prix d'excellence de la meilleure entreprise pourvoyeuse d'emplois décents 2019 a été ratifié par Cfao Technologies. La Sdpc et la Palmci ont obtenu respectivement les moyennes de 17,22 et de 16,78 sur 20 ■

GERMAIN GABO

lité Homme-Femme et son rôle de leader dans la région ouest africaine. Elle a aussi apprécié les actions posées pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin, l'autono-

MARIE-ADÈLE DJIDJÉ

Journée internationale de la Femme Raymonde Goudou Coffie engage ses collaboratrices à œuvrer pour la paix

En prélude à la célébration de la Journée Internationale de la Femme, dont la commémoration au plan national est fixée au 7 mars prochain dans la commune d'Anyama, Dr Raymonde Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public s'est entretenue avec les femmes de son ministère. Et cela, en marge d'une cérémonie de distribution de pagnes.

Les échanges ont porté sur « La promotion de la femme, un atout pour une paix durable ». A cette occasion, le Dr Raymonde Goudou Coffie a relevé le rôle déterminant de la femme dans le processus électoral.

« Dans tous les actes du processus électoral, soyez comme des sentinelles pour pousser vos enfants. Ces derniers, avec la nouvelle disposition de la loi peuvent désormais détenir une carte nationale d'identité et exécuter différents actes administratifs, électoraux et économiques », a-t-elle enjoint. Pour la ministre, les femmes doivent aussi veiller à l'enrôlement de leurs époux. Ainsi, ils pourront « obtenir une carte nationale d'identité, se faire inscrire sur les listings électoraux puis se faire délivrer des cartes d'électeurs ». La ministre en charge de



La ministre Raymonde Goudou Coffie a honoré les femmes de son ministère, en leur distribuant des pagnes.

la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public a ajouté que l'enjeu de cette élection nécessite l'implication de tous. « Chacun des citoyens ou chacune des citoyennes quelle que soit son obédience politique, devra, même si cela n'est pas obligatoire, prendre part aux différents scrutins pour renouveler librement les dirigeants politiques, et des collectivités territoriales locales », a-t-elle insisté. Car la paix durable en Côte d'Ivoire est à ce prix, a-t-elle commenté. En ce qui concerne la célé-

bration de la Journée Internationale, la ministre Raymonde Goudou Coffie a honoré les femmes de son ministère. Des pagnes ont été gratuitement distribués aux 235 femmes de son département. Un geste hautement apprécié, selon la porte-parole des bénéficiaires, Mme Hortense Aka, conseillère technique. Elle a salué le combat de Raymonde Goudou Coffie pour la défense et la promotion des droits de la Femme ivoirienne ■

ISABELLE SOMIAN
SOURCE : SERCOM

Cni / Extension des points d'enrôlement

Yopougon, Marcory et Abobo enregistrent de nouveaux centres

Comme indiqué lors du Conseil des ministres du mercredi dernier, des unités d'enrôlement sont en train d'être déployées sur l'ensemble du territoire national.



Les agents de l'Onet en pleine installation de nouveaux centres d'enrôlement à Yopougon (Photos: HEBEADOC)



Nouveaux bureaux d'enrôlement dans les communes de Yopougon (Photo: ONET)

La multiplication des centres d'enrôlement sur toute l'étendue du territoire pour l'automatisation des Cartes nationales d'identité (Cni) est un préalable incontournable à l'adoption du Conseil Inter-ministériel des ministres du 25 février. Depuis le 2 mars, l'Office national de l'Etat-civil et de l'Identification (Onet) a déployé ses machines (appelées d'habitude dans plusieurs communes d'illégitimes, les centres) que cette capitale étendue aux autres communes, celles de Yopougon, Marcory et Abobo ont enregistré de nouveaux centres. A Yopougon, c'est la même procédure qui a mis à la disposition des services de l'Etat-civil, actuel directeur général de l'Onet, une salle pour l'opération. Pour le démarrage trois nouvelles machines ont été installées. Sébastien Fogera, responsable de l'équipe en charge de piloter l'opération d'automatisation à ce poste, a indiqué que depuis le 2 mars, les structures ont pu accueillir les demandeurs de la commune de Yopougon pour les pou-

laines de cette commune qui, depuis le lancement de l'opération, ne dépassent pas dix ou douze centres au sein des services techniques de la mairie. « On est en train d'acquiescer que le gouvernement est en train de faire sa politique de multiplier les centres

et cela va nous aider les communes et les équipes d'opération. Peut-être les points d'enrôlement vont être en plus nombreux car pour en faire rentrer », a-t-il ajouté. Jean-Marc Aka, un journaliste spécialiste de campagne de ses amis. Cette satisfaction, les politiciens SAOBA et de Marcory la partagent parce

que l'Onet a aussi allégé leurs centres en installant au sein de la commune d'illégitimes un centre de deux machines. Au top de la commune de Marcory et à la commune d'illégitimes de cette commune, une machine par commune est positionnée. « Des machines se font après de l'Onet par les machines et

les efforts pour ouvrir points d'enrôlement sont constants car nous nous sommes mis à travailler que nous sommes prêts à nous déployer partout où il y a un besoin parce qu'il y a une machine par commune », a-t-il précisé. « Des machines se font après de l'Onet par les machines et

font des centres, les machines de l'opération ».

Pour le pilotage de cette opération sur l'ensemble du territoire national, il faut de la main d'œuvre surtout que le ministre de l'Administration du Territoire et de la Démocratie, Sékou Diarra a assuré qu'il avait 4000 unités d'enrôlement seront mises au point. C'est pour cette raison que dans presque toutes les communes, une salle opération de recrutement et de formation d'agents est en cours à Yopougon, ce sont plus de 200 agents, qui ont été mobilisés, le Onet pour assurer une formation. Au Marcory, plus de 50 ont été recrutés pour des formations pendant que Marcory. « On a des centaines de communautés et ça nous maintient leur volonté de participer à ce processus qui va leur permettre à 65 millions d'Ivoriens de connaître leur Cni et à 58 millions de nouveaux demandeurs d'avoir leur pièce pour la première fois ».

2023/03/28



Les agents de l'Onet en pleine installation de nouveaux centres d'enrôlement à Abobo (Photo: ONET)

Menace du coronavirus La Côte d'Ivoire balise le terrain

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a rencontré, hier, les acteurs de la lutte contre la maladie.

Face à la menace de plus en plus accrue de contamination au coronavirus (Covid-19) en Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien ne veut pas se laisser dépasser. L'a-ctuelle ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène An-geles Kouadio Kouadio, s'est rendue hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale pour se rencontrer avec les acteurs impliqués dans la gestion de la menace sanitaire liée à ce maladie à coronavirus (Covid-19). Un échange de vues qui a permis de dresser un état des lieux et de



Présidentielle Jean Kouadio, des acteurs de la santé sont réunis hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

Hygiène publique, avec Sappho de Olaya, a déclaré un plan de combat contre la

maladie et présenté un compte-rendu de la surveillance épidémiologique. Baptiste Botogbo et le vice

président des médecins Sengoua Priso ont assuré un service de veille médical par

le réseau de la Santé et de l'Hygiène publique à travers son réseau. Coussy de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale. Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale, Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale. Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale, Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

le gouvernement renforce les équipes de diagnostic de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire. Outre mesures comme la suspension des réunions de groupes, la sensibilisation des autorités communales et des collectivités, ainsi que les procédures prises par le gouvernement pour que la maladie à coronavirus (Covid-19) ne se propage pas, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale. Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale, Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

MINI/REUTERS

Villes propres

Les 2^e et 3^e prix nationaux d'excellence décernés

Députés de l'opposition de l'Assemblée nationale ont remis hier à l'Assemblée nationale les 2^e et 3^e prix nationaux d'excellence décernés à deux communes ivoiriennes pour leur engagement dans la lutte contre la pollution et la préservation de l'environnement. Les lauréats sont la commune de Yamoussoukro et la commune de Yamoussoukro.

Après Ouagadougou, la commune de Yamoussoukro a obtenu le 2^e prix national d'excellence décerné à deux communes ivoiriennes pour leur engagement dans la lutte contre la pollution et la préservation de l'environnement. Les lauréats sont la commune de Yamoussoukro et la commune de Yamoussoukro.



Eugène Angeles Kouadio et Sappho de Olaya remettent hier à l'Assemblée nationale les 2^e et 3^e prix nationaux d'excellence décernés à deux communes ivoiriennes.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale. Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale, Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

REUTERS/AGF

AVANCEMENT DE LA COMPTABILISATION

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale. Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale, Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

Séminaire bilan de l'Inhp 100,46% de recettes prévisionnelles réalisées en 2019

Même en situation de pandémie, l'Institut national d'hygiène publique et thermique (Inhp) a réalisé en 2019 un excellent bilan financier. Les recettes ont atteint 100,46% des prévisions initiales.



Le directeur général de l'Inhp, Eugène An-geles Kouadio.

Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (Inhp), Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

Le Directeur général de l'Institut national d'hygiène publique et thermique (Inhp), Eugène An-geles Kouadio, a déclaré hier au Centre des opérations d'urgence de santé publique à l'Institut national d'hygiène publique et thermique (In-ihp) de la capitale.

MINI/REUTERS

3^e forum d'affaires Inde-Côte d'Ivoire

Souleymane Diarrassouba « vend » les opportunités aux Indiens

La coopération entre les deux pays, qui entretiennent d'excellentes relations, date de 1962. Celle-ci se renforce davantage.

A l'occasion du 3^e forum d'affaires Inde-Côte d'Ivoire qui s'est tenu au siège de la Direction de Commerce et d'Industrie, Investissements-Commerce, à Abidjan, cette tribune pour présenter les opportunités dans le pays ivoirien. Elle est animée par des personnalités ivoiriennes et indiennes, appuyées à l'occasion de la direction générale d'investissement. « Les opportunités d'affaires en Côte d'Ivoire sont nombreuses et de plus en plus attractives », a déclaré le représentant du gouvernement de l'Inde en Côte d'Ivoire, M. S. Srinivasan, lors de son discours d'ouverture.



La ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, présente aux participants les opportunités d'affaires en Côte d'Ivoire.

du secteur privé, les niveaux de formation de nos produits agricoles, notamment l'agriculture, le café, le cacao, le coton, le riz, le maïs, le manioc, les fruits et légumes, etc. et d'autres à court et moyen terme, des taux de rentabilité allant de 20% à 30% selon les titres », explique

le ministre. Concernant les industries manufacturières non agricoles, il a encouragé à développer notamment les industries structurées portant sur le textile et l'habillement, le cuir, le bois, les produits de grande consommation pour la demande locale et les produits stratégiques, pharmaceutiques, les industries

multidisciplinaires liées aux industries de montage et d'assemblage en particulier l'industrie automobile et l'électronique d'équipement. En matière de développement des infrastructures économiques pour soutenir

le développement industriel, le président a été très éloquent, en soulignant le rôle de l'Etat. Pour cela, il a invité les hommes d'affaires à s'intéresser au transport et à l'énergie, notamment les routes, le chemin de fer, les pontons, les ports, les parcs, les zones de services, les équipements de stockage et de conservation, le pétrole, les technologies de l'information et de la communication (TIC), etc. Membre de la Commission économique des pays de l'Afrique de l'ouest (CEAO), en matière de marché local, les industries manufacturières doivent s'ouvrir à un vaste marché à environ 200 millions de consommateurs. La coopération entre les deux pays est de plus en plus étroite. C'est pourquoi les deux pays ont renforcé leurs relations bilatérales, avec l'ouverture de bureaux de représentation de la Côte d'Ivoire à New Delhi et de la Côte d'Ivoire à New Delhi.

En 2019, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 100 milliards de FCFA soit 800 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 24%. L'Inde est le 3^e partenaire de la Côte d'Ivoire en 2018. Le 10 février, une plateforme économique a été créée à l'initiative de l'Inde et de la Côte d'Ivoire pour promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays. Cette plateforme a été inaugurée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, et le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Inde, M. S. Srinivasan. Cette plateforme a été créée à l'initiative de l'Inde et de la Côte d'Ivoire pour promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays. Cette plateforme a été inaugurée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, et le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Inde, M. S. Srinivasan.

ARON KOUASSI

PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT « TPCI 5,80 % 2019-2026 »

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ATLANTIQUE FINANCE, BNF FINANCES et EDC INVESTMENT CORPORATION, portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt de l'Etat de Côte d'Ivoire dénommé « TPCI 5,80 % 2019-2026 », admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le vendredi 06 mars 2020.

« En investissant pour l'école, vous allez faire des heureux ! »



Développement durable Lab-Set pour une utilisation efficiente des TIC

Concernant la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Côte d'Ivoire, le Lab-Set pour une utilisation efficiente des TIC a été lancé. Ce projet vise à promouvoir l'utilisation des TIC dans les entreprises et les administrations publiques. Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées. Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées.



Après avoir présenté le Lab-Set pour une utilisation efficiente des TIC, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a remercié les participants.

Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées. Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées.

Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées. Le Lab-Set est un outil de diagnostic et de conseil qui permet d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des TIC et de proposer des solutions adaptées.

MARCEL APPEL

Bouaké / Université Alassane Ouattara Ouverture prochaine des départements des « Sciences et Techniques » et des « Sciences de l'Éducation »

Des filières de formation vont s'ouvrir, pour faire de cette institution un temple du savoir complet.



Le haut officiel ivoirien à la tête de la délégation de l'Université de Paris.

Une cérémonie de partenariat entre l'Université Alassane Ouattara de Bouaké et l'Université de Paris, au sein de l'Institut de France, permettra l'ouverture prochaine des départements des « Sciences et Techniques » et des « Sciences de l'Éducation » à son siège, le vendredi 26 février dernier dans la salle de conférences du Centre de congrès de l'Institut de France. C'est en présence du représentant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, maître jouvencotte général de France, général supérieur et de la Recherche scientifique, président de l'Université Alassane Ouattara, F. Laurent Fassin, à côté de plusieurs autres à l'initiative de laquelle, « C'est un plaisir

qui est partagé parce qu'il s'agit de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, qui a obtenu l'adhésion de l'Université de Paris à l'ouverture de ces départements », a déclaré le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, maître jouvencotte général de France, général supérieur et de la Recherche scientifique, président de l'Université Alassane Ouattara, F. Laurent Fassin, à côté de plusieurs autres à l'initiative de laquelle, « C'est un plaisir

de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris.

de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris.

de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris.

de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris. C'est un plaisir de faire connaître de mieux en mieux, pour un pays africain, le rôle de l'Université de Paris.

EMMANUEL COUDRE
@EMMANUELCOUDRE

Yamoussoukro / Zatta Une intoxication alimentaire fait un mort et deux malades en réanimation

Un décès et deux malades en réanimation ont été enregistrés à Yamoussoukro, le 26 février dernier, suite à une intoxication alimentaire. Les victimes sont une femme de 45 ans et un homme de 35 ans. Les deux malades sont actuellement en réanimation à l'hôpital de Yamoussoukro.

Les autorités sanitaires ont lancé une enquête pour déterminer la cause de cette intoxication. Les enquêteurs ont constaté que les victimes avaient mangé du poisson frais acheté sur le marché local.

Les autorités sanitaires ont lancé une enquête pour déterminer la cause de cette intoxication. Les enquêteurs ont constaté que les victimes avaient mangé du poisson frais acheté sur le marché local.

WORLD REPORT

«État civil» Les magistrats se ferment à la procédure spéciale de déclaration de naissance

Les magistrats se ferment à la procédure spéciale de déclaration de naissance. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier.

Les magistrats se ferment à la procédure spéciale de déclaration de naissance. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier.

Les magistrats se ferment à la procédure spéciale de déclaration de naissance. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier. Cette décision a été prise par le Conseil de l'État, le 26 février dernier.

CHARLES KADOU
@CHARLESKADOU

Alépé / Monga La mutuelle offre des vivres à la cantine scolaire

La mutuelle offre des vivres à la cantine scolaire. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier.

La mutuelle offre des vivres à la cantine scolaire. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier.

La mutuelle offre des vivres à la cantine scolaire. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier. Cette initiative a été lancée par la mutuelle locale, le 26 février dernier.

BON A SAVOIR
@BONASAVOIR

Coopération

L'ambassadeur d'Israël et Jeannot Ahoussou-Kouadio ont échangé

Le renforcement des relations ivoirais-israéliennes a constitué la trame d'échange entre le président du Sénat et Léo Vinovecky.

Le président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio a accompagné le 20 février 2020 son collègue israélien à l'Assemblée nationale...



Le président du Sénat et son collègue israélien échangeant documents - photo: DCF

Le 20 février 2020, son collègue israélien Léo Vinovecky, président de l'Assemblée nationale...

Le président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio a accompagné le 20 février 2020 son collègue israélien à l'Assemblée nationale...

Sécurité et maintien de la paix

Le ministre Wagondo encourage la complicité entre la police et la population



Le ministre de l'Intérieur et ses collaborateurs avec la police - photo: DCF

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Le ministre de l'Intérieur, Cheikou Wagondo a encouragé la complicité entre la police et la population...

Affaire des 30 milliards de la Banque mondiale Adjoumani explique et répond à Guikahué

Nous publions ci-dessous la réaction du porte-parole du Rndp face aux allégations mensongères sur les cartes nationales d'identité.

Il y a maintenant des semaines que nous sommes en train de publier sur ce site les informations relatives à l'affaire des 30 milliards de la Banque mondiale. Nous publions ci-dessous la réaction du porte-parole du Rndp face aux allégations mensongères sur les cartes nationales d'identité.



Le Rndp a vu tout le monde se féliciter après avoir obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité. Mais, depuis quelques semaines, on entend partout des rumeurs sur les cartes nationales d'identité. On dit que le Rndp a été trompé par un certain M. Guikahué, qui aurait obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA.

En fait, tout cela est une affaire de rumeurs. Le Rndp a obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA. Ce contrat a été attribué à une entreprise privée. Le Rndp a été trompé par un certain M. Guikahué, qui aurait obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA.

En fait, tout cela est une affaire de rumeurs. Le Rndp a obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA. Ce contrat a été attribué à une entreprise privée. Le Rndp a été trompé par un certain M. Guikahué, qui aurait obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA.

Le Rndp a obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA. Ce contrat a été attribué à une entreprise privée. Le Rndp a été trompé par un certain M. Guikahué, qui aurait obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA.

Le Rndp a obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA. Ce contrat a été attribué à une entreprise privée. Le Rndp a été trompé par un certain M. Guikahué, qui aurait obtenu le contrat pour la fourniture de cartes nationales d'identité à un prix de 30 milliards de francs CFA.

Communiqué de presse

Intégration des services de l'Agence nationale de la sécurité des personnes et des étrangers (ANSEPE) au sein de la Direction nationale de la sécurité (DNS)

Le Président de la République a signé le décret portant sur l'intégration des services de l'Agence nationale de la sécurité des personnes et des étrangers (ANSEPE) au sein de la Direction nationale de la sécurité (DNS).

Cette mesure vise à améliorer l'efficacité et la coordination des services de sécurité intérieure. Elle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Le Président de la République a également signé le décret portant sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de la République.

Ces nominations ont été effectuées conformément aux dispositions de la Constitution.

Le communiqué de presse est disponible sur le site officiel de la Présidence de la République.

Prix national d'excellence L'armée récompense ses lauréats

L'armée nationale togolaise a récompensé ses soldats pour leur engagement et leur dévouement lors de la cérémonie du prix national d'excellence. Les lauréats ont été honorés pour leur contribution à la sécurité et à la stabilité du pays.



Les soldats récompensés lors de la cérémonie du prix national d'excellence.

Le prix national d'excellence est une distinction honorifique accordée aux soldats qui ont démontré une excellence dans leur service. Cette année, plusieurs soldats ont été récompensés pour leur engagement et leur dévouement.

Le président de la République a présidé la cérémonie de remise des prix. Il a félicité les lauréats pour leur engagement et leur dévouement. Il a également souligné l'importance de la sécurité et de la stabilité du pays.

La cérémonie a été organisée à l'occasion de la fête nationale. Elle a permis de récompenser les soldats pour leur engagement et leur dévouement. Les lauréats ont été honorés par le président de la République.

Le prix national d'excellence est une distinction honorifique accordée aux soldats qui ont démontré une excellence dans leur service. Cette année, plusieurs soldats ont été récompensés pour leur engagement et leur dévouement.

Le président de la République a présidé la cérémonie de remise des prix. Il a félicité les lauréats pour leur engagement et leur dévouement. Il a également souligné l'importance de la sécurité et de la stabilité du pays.

La Case des mets Par HENRI NINI

Enracine tes racines ! (1)

Mais de quoi parle-t-on quand on parle de racines ? On parle de la culture, de la tradition, de l'histoire. On parle de ce qui nous rend uniques. On parle de ce qui nous lie à notre terre. On parle de ce qui nous donne un sens à notre existence.

67^e Journée mondiale de la lutte contre la lèpre Eugène Aka Aouélé : « La Côte d'Ivoire est passée de 120 000 malades en 1960 à 557 cas en traitement en 2019 »

La célébration officielle en Côte d'Ivoire a eu lieu à Dagny, le 29 février, en présence du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique.



La célébration de la Journée de la lutte mondiale contre la lèpre a été organisée au village de Dagny, le 29 février, en présence du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique. (Photo: DCF)

Le ministre Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé a déclaré que c'est depuis 1954 que la communauté internationale s'engage dans la lutte contre la lèpre. Une journée est à cet effet dédiée au sein des populations à travers le monde. Le gouvernement ivoirien a fait de la lèpre une priorité et a mis en œuvre des stratégies pour l'éradication de cette maladie. La Côte d'Ivoire a généré des résultats remarquables. Le pays est passé de 120 000 malades de la lèpre en 1960 à 557 cas en traitement en 2019. « L'effort de la Côte d'Ivoire en matière de santé et de l'hygiène publique, cependant, continue d'être soutenu par le monde entier », a déclaré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique Eugène Aka Aouélé. Le pays doit de la lèpre, maladie dans la catégorie des maladies évitables, à la mauvaise gestion de la lèpre, une priorité en matière de santé publique.

JEREMY MARIÉ
COMMUNICATEUR
DAGNY, CÔTE D'IVOIRE

Pépites de l'Accueil

La Cgrae remporte le prix du secteur public

Depuis 2015, l'Association des Organismes de Gestion de l'Accueil (AOGA) organise le Prix du Secteur Public. Pour l'édition 2021, les jurés ont désigné la Cgrae comme lauréat. Cette récompense reconnaît les efforts de la Cgrae dans le domaine de la gestion publique et de l'accueil des citoyens.



Toufik Pigeon, Président de la Cgrae.



Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

La Cgrae a été récompensée pour son engagement dans la gestion publique et l'accueil des citoyens. Le prix a été remis à Toufik Pigeon, Président de la Cgrae, par Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

Le prix du secteur public est une reconnaissance pour les efforts de la Cgrae dans le domaine de la gestion publique et l'accueil des citoyens. Le prix a été remis à Toufik Pigeon, Président de la Cgrae, par Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

Le prix du secteur public est une reconnaissance pour les efforts de la Cgrae dans le domaine de la gestion publique et l'accueil des citoyens. Le prix a été remis à Toufik Pigeon, Président de la Cgrae, par Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

Le prix du secteur public est une reconnaissance pour les efforts de la Cgrae dans le domaine de la gestion publique et l'accueil des citoyens. Le prix a été remis à Toufik Pigeon, Président de la Cgrae, par Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

Le prix du secteur public est une reconnaissance pour les efforts de la Cgrae dans le domaine de la gestion publique et l'accueil des citoyens. Le prix a été remis à Toufik Pigeon, Président de la Cgrae, par Mohamed Badi, Directeur Général de la Cgrae.

COMMUNICATEUR

87^e Journée mondiale de la lutte contre la lèpre Eugène Aka Aouélé : « La Côte d'Ivoire est passée de 120 000 malades en 1960 à 557 cas en traitement en 2019 »

La célébration officielle en Côte d'Ivoire a eu lieu à Gagnoa, le 29 février, en présence du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique.



Le ministre de la Santé et des affaires sociales et administrateur de la région Gagnoa, M. Jean-François Kouassi, entouré de membres de la communauté, lors de la célébration officielle de la Journée mondiale de la lutte contre la lèpre.



Le ministre Eugène Aka Aouélé a déclaré que « 87 ans après la création de la Journée mondiale de la lutte contre la lèpre, les progrès réalisés en Côte d'Ivoire sont remarquables. En 1960, il y avait 120 000 malades en traitement dans le pays, et aujourd'hui, seuls 557 cas sont recensés ». Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a investi dans la lutte contre la lèpre, en mettant en place des stratégies pour l'élimination de cette maladie. Il a également financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, Eugène Aka Aouélé, a déclaré que la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre la lèpre une priorité nationale. Il a souligné que le pays a investi dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et de stratégies de prévention. Il a également mentionné que le gouvernement a financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, Eugène Aka Aouélé, a déclaré que la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre la lèpre une priorité nationale. Il a souligné que le pays a investi dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et de stratégies de prévention. Il a également mentionné que le gouvernement a financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, Eugène Aka Aouélé, a déclaré que la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre la lèpre une priorité nationale. Il a souligné que le pays a investi dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et de stratégies de prévention. Il a également mentionné que le gouvernement a financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, Eugène Aka Aouélé, a déclaré que la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre la lèpre une priorité nationale. Il a souligné que le pays a investi dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et de stratégies de prévention. Il a également mentionné que le gouvernement a financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

Le ministre de la Santé et des affaires sociales, Eugène Aka Aouélé, a déclaré que la Côte d'Ivoire a fait de la lutte contre la lèpre une priorité nationale. Il a souligné que le pays a investi dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et de stratégies de prévention. Il a également mentionné que le gouvernement a financé des programmes de traitement et de prévention, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population.

JEFFREY MABE
CORRESPONDANT
D'ABIDJAN

Répites de l'Accueil

La Cgrae remporte le prix du secteur public

Le Centre congolais de régulation de l'énergie (Cgrae) a remporté le prix du secteur public de la Conférence internationale de la région de l'Afrique de l'Est (CIRAE) 2019. Le prix a été remis au Cgrae lors de la cérémonie de clôture de la conférence, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 28 et 29 février 2019. Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public.



Trophée Prix de l'Accueil.



M. Jean-François Kouassi, administrateur de la région Gagnoa.

Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public. Le Cgrae a été créé en 2008 et a pour mission de réguler le marché de l'énergie et de promouvoir la concurrence dans le secteur public.

Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public. Le Cgrae a été créé en 2008 et a pour mission de réguler le marché de l'énergie et de promouvoir la concurrence dans le secteur public.

Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public. Le Cgrae a été créé en 2008 et a pour mission de réguler le marché de l'énergie et de promouvoir la concurrence dans le secteur public.

Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public. Le Cgrae a été créé en 2008 et a pour mission de réguler le marché de l'énergie et de promouvoir la concurrence dans le secteur public.

Le Cgrae a été récompensé pour ses réalisations dans le domaine de la régulation de l'énergie et de la promotion de la concurrence dans le secteur public. Le Cgrae a été créé en 2008 et a pour mission de réguler le marché de l'énergie et de promouvoir la concurrence dans le secteur public.

JEFFREY MABE

Célébration des 2^e et 3^e Prix nationaux de l'excellence / ministère du Budget Moussa Sanogo : « L'excellence doit être notre crédo au quotidien »

Le 8 août 2019, à la veille de la célébration de la fête nationale, les 1^{er} Prix nationaux de l'excellence (7^e édition) avaient été célébrés au Palais présidentiel, en présence du Chef de l'Etat, Alassane Ouattara.

Il s'agit de la célébration au Palais le 08 août 2019, au 1^{er} Prix national de l'excellence 2019. Les agents du ministère du Budget et du Financement ont été récompensés par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, pour leur engagement et leur dévouement à l'accomplissement de leur mission. Le ministre du Budget et du Financement, Moussa Sanogo, a souligné l'importance de ces célébrations et a encouragé les agents à continuer à travailler avec excellence dans l'intérêt du pays. Il a également souligné le rôle crucial des agents du ministère du Budget et du Financement dans l'accomplissement de la mission nationale. « Vous êtes des agents du gouvernement et vous devez travailler avec excellence », a-t-il déclaré. Le ministre a également souligné l'importance de ces célébrations, car elles sont une reconnaissance de l'engagement et du dévouement des agents du ministère du Budget et du Financement. « Vous êtes des agents du gouvernement et vous devez travailler avec excellence », a-t-il déclaré. Le ministre a également souligné l'importance de ces célébrations, car elles sont une reconnaissance de l'engagement et du dévouement des agents du ministère du Budget et du Financement.



Le ministre Moussa Sanogo (au centre) remet les prix aux gagnants lors de la cérémonie de célébration au Palais présidentiel pour récompenser le développement de pays (DPP) 2019.

et des Finances (DGF), sous l'égide de l'Union africaine, ont été récompensés par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, pour leur engagement et leur dévouement à l'accomplissement de leur mission.

Le ministre Moussa Sanogo (au centre) remet les prix aux gagnants lors de la cérémonie de célébration au Palais présidentiel pour récompenser le développement de pays (DPP) 2019.

Le ministre Moussa Sanogo (au centre) remet les prix aux gagnants lors de la cérémonie de célébration au Palais présidentiel pour récompenser le développement de pays (DPP) 2019.

Le ministre Moussa Sanogo (au centre) remet les prix aux gagnants lors de la cérémonie de célébration au Palais présidentiel pour récompenser le développement de pays (DPP) 2019.

Le ministre Moussa Sanogo (au centre) remet les prix aux gagnants lors de la cérémonie de célébration au Palais présidentiel pour récompenser le développement de pays (DPP) 2019.

ARON BOUASSA

SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LES PPP

(Partenariats Public-Privé)

THEME:
**Gestion des Partenariats Public-Privé :
conception, mise en œuvre et suivi
d'exécution d'un projet en PPP**



Agence
FDIP

Du 09 au 20 Mars 2020
à ABIDJAN

OFFRE
SPECIALE

Informations:
 (+225) 02 60 29 70 / 02 69 76 09
 (+225) 76 34 90 48 / 74 37 04 27
 Email : cinet@cinet-international.org / cinet@tinogmail.com
 Site web : www.cinet-international.org

